



PRÉFET
DE LA CORRÈZE

Liberté
Égalité
Fraternité



Des points numériques pour faciliter vos démarches en cas de difficulté

Un point numérique équipé de matériel informatique est ouvert en préfecture et sous-préfectures du département (Brive et Ussel) et permet aux **usagers qui ne disposent pas d'internet, ou qui ont des difficultés à l'utiliser, de réaliser leurs démarches ***.

Les points numériques permettent d'accompagner les usagers et d'accéder aux sites internet spécialisés dans les démarches en ligne. Ils offrent la possibilité de scanner des documents et d'imprimer les justificatifs de réception des dossiers.

Ils s'adressent prioritairement aux personnes ne disposant pas d'outils informatiques personnels ou peu à l'aise avec Internet.

*** DEMARCHES DEMATERIALISEES**

- Carte Nationale d'Identité / Passeports (pré demande en ligne)
- Questions relatives au permis de conduire
- Services concernant l'immatriculation d'un véhicule

Un médiateur numérique peut assister les usagers dans la réalisation de leurs télé-procédures si nécessaire.

Attention : Pour toute question relative à l'évolution ou l'état d'avancement de votre dossier, vous pouvez contacter le service concerné (liste sur www.correze.gouv.fr). Le médiateur pourra néanmoins vous aider à prendre contact avec l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés).